

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de
Bresse.

Siège
35, route de la Quemine 71500 Branges

Séance du 20 septembre 2022

Séance du 20 septembre 2022
Nombre de membres du Comité Syndical
en exercice : 6

Présents à la séance : 6

Votants : 6

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2022
Date de l'affichage : 20 septembre 2022

Objet de la délibération

**Autorisation au président pour le
passage anticipé à la comptabilité
M57.**

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt du mois de septembre à neuf heures,

Le Comité Syndical du Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 35, rue de la Quemine à Branges, sous la présidence de Monsieur Christian CLERC son président.

Présents : MM BLANC Éric, CAVARD Jean-Paul, CLERC Christian, GILET Jean-Pierre, MERCEY-BON Jean Claude, SERRAND Franck.

Excusés (représentés par) :

Excusé non représenté :

Absent :

⊙⊙⊙⊙⊙

Monsieur le Président expose à l'Assemblée syndicale qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1 janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que le SGBRB est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables au syndicat pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus. II est rappelé que le SGBRB n'a pas de budget annexe, le budget principal du syndicat est soumis à la nomenclature M57.

Pris en compte ces éléments d'informations,

Le comité syndical décide à l'unanimité d'adopter le règlement budgétaire et financier (document annexé) du SGBRB à compter du 1^{er} janvier 2023 et acte le basculement en comptabilité M57 à cette même date, et autorise Monsieur le président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré le 20 septembre 2022.

Pour extrait conforme

Le Président

Monsieur Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 20 septembre 2022.

Publié, affiché, notifié le 20 septembre 2022.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200038156-20220920-2022_09_02-